

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

16 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi seize juillet, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée, après convocation légale en date du neuf juillet deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, Mme Emmanuelle RENAUD M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme François NOBLET, Mme Valérie DREYFUS, M. Bernard PAUGAM, M. Sébastien ARROUET, M. Francis WETTA, Mme Anne-Sophie SIMON, M. Gilles BERRÉE, Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Christel GAUTIER

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique VIGNAUX
M. Dominique GOMEZ donne procuration à Mme Catherine LE TRIONNAIRE
Mme Marylène JEGO donne procuration à M. Sébastien ARROUET
M. Aurélien BRUNETIERE donne procuration à Mme Maryse PIVAUT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Dominique VIGNAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

03. Commissions municipales – Définition et composition

Monsieur le Maire rapporte :

Je vous propose de créer cinq commissions municipales permanentes, sachant qu'à l'issue de mon élection, le 3 juillet dernier, j'ai conféré un certain nombre de délégations aux 10 adjoints et à 5 conseillers municipaux. S'il appartient au conseil municipal d'élire les adjoints, il appartient exclusivement au maire, au titre de son pouvoir exécutif de leur déléguer des compétences. Il fait de même à l'égard des conseillers délégués.

Les délégations sont les suivantes :

- Dominique VIGNAUX, adjointe déléguée à l'aménagement de la Ville et aux mobilités,
- Lionel AUDION, adjoint délégué à la jeunesse, à la politique de la Ville et à la tranquillité publique,
- Marie-Paule GAILLOCHET, adjointe déléguée à la transition écologique,
- Guillaume GUERINEAU, adjoint délégué aux relations avec les citoyens, les associations et les entreprises
- Emmanuelle RENAUD, adjointe déléguée à la cohésion sociale,
- Stéphane KERMARREC, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines,
- Armelle CHABIRAND, adjointe déléguée à la culture,
- Yann GUILLON, adjoint délégué à l'enfance et à l'éducation,
- Brigitte RAIMBAULT, adjointe déléguée aux seniors,
- Christophe ANGOMARD, adjoint délégué aux sports,
- Anne-Sophie JUDALET, conseillère municipale déléguée à l'égalité femme/homme, au handicap et à la lutte contre les discriminations,
- Laurent DUBOST, conseiller municipal délégué à la transition énergétique,
- Catherine LE TRIONNAIRE, conseillère municipale déléguée aux relations avec les associations
- Morvan DUPONT, conseiller municipal délégué à la diversité culturelle et linguistique et à la coopération internationale,
- Vincent BOILEAU, conseiller municipal délégué à la précarité sociale,

Dans un contexte à enjeu fort tel que celui de la vie communale, la distinction entre les structures institutionnelles que sont les commissions et le conseil municipal et les structures de concertation créées par la collectivité s'est imposée partout.

Notre projet municipal est conduit par l'exécutif qui s'appuie sur le travail du conseil municipal organisé en commissions sectorielles.

Le lancement, la définition du projet, la décision de réalisation, la mise en œuvre, les conclusions de l'évaluation appartiennent aux élus détenteurs de la légitimité démocratique.

L'exécutif de la collectivité (la municipalité) est composé du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Les commissions sont, de plein droit, présidées par le maire qui peut toutefois se faire représenter par un de ses adjoints à qui il délègue le soin de présider la commission.

Ces adjoints, présidents de commissions, travaillent alors soit directement avec des conseillers municipaux soit en collaboration avec d'autres adjoints ou des conseillers délégués qui animent les travaux selon le mandat qui leur a été confié par le maire.

Compte tenu de ce qui précède, toute organisation politique doit rechercher la cohérence entre les attributions des commissions et les attributions des membres de l'exécutif.

Pour tenir compte de ces observations, je vous propose le dispositif ci-après :

Commission Ressources et Administration

La commission est présidée par l'adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines.

Commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique

La commission est présidée par l'adjointe déléguée à l'aménagement de la Ville et aux mobilités.

Commission Cohésion Sociale

La commission est présidée par l'adjointe déléguée à la cohésion sociale.

Commission Enfance Jeunesse

La commission est présidée par l'adjoint délégué à la jeunesse, à la politique de la Ville et à la tranquillité publique.

Commission Culture Sports et Coopération Internationale

La commission est présidée par l'adjointe déléguée à la culture.

Dans chacune des commissions, la répartition entre les élus issus de la majorité et les élus issus de la minorité doit reproduire la proportion utilisée pour la répartition des sièges au sein du conseil municipal. La majorité occupe 5/7èmes des sièges de chaque commission et les minorités 1/7^{ème} par groupe.

Comme suite aux travaux de la commission plénière du 8 juillet, il est proposé que chaque membre d'une commission puisse, en cas d'absence à une réunion, être suppléé par un autre membre du conseil municipal nommément désigné. La désignation de suppléants, qui ne change rien au respect de la proportionnalité de la composition des commissions, reste facultative.

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 30 voix POUR et 5 voix CONTRE du groupe Aimer Orvault :

- **FIXE** les appellations des commissions municipales permanentes de la manière suivante :
 - Commission Ressources et Administration
 - Commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique
 - Commission Cohésion Sociale
 - Commission Enfance Jeunesse
 - Commission Culture Sports et Coopération Internationale
- **DESIGNE** dans les conditions prévues à l'article I 2121-22 du code général des collectivités territoriales les membres des commissions comme indiqué ci-après :

Commission Ressources et Administration

- M. Stéphane KERMARREC, liste de la majorité
- M. Guillaume GUERINEAU, liste de la majorité
- Mme Anne-Sophie JUDALET, liste de la majorité
- Mme Catherine LE TRIONNAIRE, liste de la majorité
- M. Ronan GILLES, liste de la majorité
- M. Dominique GOMEZ, liste de la majorité
- M. Gilles BERRÉE, liste de M. ARROUET (suppléant M. Francis WETTA)
- Mme Maryse PIVAUT, liste de Mme MAISONNEUVE (suppléant M. Aurélien BRUNETIERE)

Commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique

- Mme Dominique VIGNAUX, liste de la majorité
- Mme Marie-Paule GAILLOCHET, liste de la majorité
- M. Laurent DUBOST, liste de la majorité
- Mme Léa BESSIN, liste de la majorité
- M. Pierre ANNAIX, liste de la majorité
- Mme Françoise NOBLET, liste de la majorité
- M. Sébastien ARROUET, liste de M. ARROUET (suppléant M. Gilles BERRÉE)
- Mme Monique MAISONNEUVE, liste de Mme MAISONNEUVE (suppléant M. Jean-Jacques DERRIEN)

Commission Cohésion Sociale

- Mme Emmanuelle RENAUD, liste de la majorité
- M. Lionel AUDION, liste de la majorité
- Mme Brigitte RAIMBAULT, liste de la majorité
- M. Vincent BOILEAU, liste de la majorité
- M. Bernard PAUGAM, liste de la majorité
- M. Ronan GILLES, liste de la majorité
- M. Francis WETTA, liste de M. ARROUET (suppléant M. Sébastien ARROUET)
- M. Aurélien BRUNETIERE, liste de Mme MAISONNEUVE (suppléante Mme Maryse PIVAUT)

Commission Enfance Jeunesse

- M. Lionel AUDION, liste de la majorité
- M. Yann GUILLON, liste de la majorité
- M. Morvan DUPONT, liste de la majorité
- Mme Linda PAYET, liste de la majorité
- M. Dominique GOMEZ, liste de la majorité
- Mme Valérie DREYFUS, liste de la majorité
- Mme Anne-Sophie SIMON, liste de M. ARROUET (suppléante Mme Marylène JEGO)
- Mme Christel GAUTIER, liste de Mme MAISONNEUVE (suppléante Mme Monique MAISONNEUVE)

Commission Culture Sports et Coopération Internationale

- Mme Armelle CHABIRAND, liste de la majorité
- M. Christophe ANGOMARD, liste de la majorité
- M. Morvan DUPONT, liste de la majorité
- M. Bernard PAUGAM, liste de la majorité
- Mme Valérie DREYFUS, Liste de la majorité
- Mme Stéphanie BELLANGER, liste de la majorité
- Mme Marylène JEGO, liste de M. ARROUET (suppléante Mme Anne-Sophie SIMON)
- M. Jean-Jacques DERRIEN, liste de Mme MAISONNEUVE (suppléante Mme Christel GAUTIER)

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 17 JUIL. 2020

Et par publication le : 17 JUIL. 2020

Extrait certifié conforme

Orvault, le 17 juillet 2020

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

